



SESSION
23/11/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 30/11/2020
Affiché le
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRES
ID : 007-210703195-20201123-DELIB932020-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Approbation du protocole
« télétravail »

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffe (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot), M. Dersi (pouvoir à M. Vallon).

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Le télétravail, amplifié par la crise sanitaire, s'impose comme un mode d'organisation du travail à part entière. Toutefois, il s'avère nécessaire d'encadrer cette pratique afin de protéger les agents et garantir le bon fonctionnement des missions de service public conduites par la collectivité.

Dans ce but, un protocole « télétravail » au sein de la collectivité a été débattu avec les représentants du personnel et approuvé par le Comité Technique et le CHSCT à l'occasion de la réunion du 5 novembre 2020.

Ce protocole retient notamment comme principe que le télétravail :

- requiert l'accord de l'agent et du responsable hiérarchique
- n'est possible que pour une part de la durée hebdomadaire du travail (1 ou 2 jours) afin de ne pas isoler l'agent de son environnement de travail habituel,
- ne peut se concevoir que pour certaines missions (poste « télétravaillable »).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce protocole.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Approuve le protocole « télétravail » joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Olivier PEVERELLI

